

**Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le **jeudi 17 avril 2014 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~
**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20.03.2014**
- 2. Modifications au Règlement général de Police relatif à la Sûreté, la propreté, la salubrité et la tranquillité publiques :**
 - A) Heure de fermeture des débits de boissons**
 - B) Sanctions administratives**
- 3. Approbation du compte communal 2013**
- 4. Fixation de la dotation communale à la Zone de Police de Gaume pour l'exercice 2014**
- 5. Octroi d'un subside à l'ADL pour l'organisation de la « Journée du Client », le 27.09.2014**
- 6. Octroi d'un subside à l'Athénée royal d'Izel pour l'organisation d'un voyage solidaire au Bangladesh**
- 7. Paiement de la facture de mazout pour l'église de Muno**
- 8. Règlement d'ordre intérieur du Pouvoir organisateur envers les écoles communales**
- 9. CCATM – Remplacement d'un membre effectif**
- 10. Convention « Gestion différenciée » - Décision**

- 11. Location d'un terrain communal à Florenville**
- 12. Location d'une construction modulaire pour l'école communale de Lacuisine - Décisions**
- 13. Acquisition de matériel informatique pour la maison communale et le C.P.A.S. - Décisions**
- 14. Vente de l'ancienne école de Sainte-Cécile - Décisions**
- 15. Acquisition de mobiliers urbains - Décisions**
- 16. Acquisition de matériel de propreté - Décisions**
- 17. Acquisition d'un conteneur à déchets - Décisions**

A la demande de M. Filipucci, Conseiller communal :

- 18. Plan de transport SNCB 2014-2017**

Information :

- 19. Schéma de structure communal - Etat d'avancement**

Par le Collège,

La Directrice générale ff,

S. Dumont

La Bourgmestre,

S. Théodore

